

VILLE DE
RIORGES

N° DCM_2023_333

OBJET :

FINANCES

**VOIRIE OAP RIORGES CENTRE
REVISION AUTORISATION DE
PROGRAMME
ET TRAVAUX N°20230103**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 7 DECEMBRE 2023 – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 30 novembre 2023 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que le titre de la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 8 décembre 2023.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 28 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire*, Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Pascaline PATIN, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Richard MOUSSÉ, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Catherine ZAPPA, Bernard JACQUOLETTO, Catherine REMY-MENU, Gaëtan REDEUILH, *conseillers municipaux*.

Absent avec excuses : Thierry ROLLET, *conseiller municipal délégué*, Valérie MACHON, Andrée RICCETTI, Vincent MOISSONNIER et Bérenger CENTI, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuse :

Secrétaire élu pour la durée de la session : Jean-Luc REYNARD.

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Thierry ROLLET Valérie MACHON Andrée RICCETTI Vincent MOISSONNIER Bérenger CENTI	Nabih NEJJAR Chantal LACOUR Bénédicte PARIS Bernard JACQUOLETTO Catherine ZAPPA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

FINANCES**VOIRIE OAP RIORGES CENTRE
REVISION AUTORISATION DE PROGRAMME
ET TRAVAUX N°20230103**

Nabih Nejjar, adjoint au maire en charge des finances et du personnel, expose à l'assemblée.

Par délibération du 16 mars 2023 une autorisation de programme « Voirie OAP Riorges Centre » était proposée. Celle-ci concernait la création d'une voirie et des aménagements paysagers pour desservir le quartier de Riorges Centre dans le cadre d'une Opération d'Aménagement Programmée (OAP).

L'opération consistait à créer une voie de desserte en sens unique de la rue Foch à la rue Picasso pour les déplacements en modes doux (piétons et vélos) et créer des aménagements paysagers.

L'opération ayant pris du retard, il convient de rallonger la durée de l'autorisation de programme et de réajuster la répartition des crédits de paiement

	Autorisation de programme	Crédits de paiement			
		2023	2024	2025	2026
DCM du 16 mars 2023	650 700	320 700.00	330 000.00		
DCM du 7 décembre 2023	650 700	9 871.20	23 232.00	287 596.80	330 000.00

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 2311-3 ;

Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997 ;

Vu la délibération du 16 mars 2023 portant la création de l'autorisation de programme.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité* :

1°) approuve le nouvel échancier prévisionnel pour l'opération.

2°) approuve la nouvelle répartition des crédits de paiement selon l'échéancier suivant :

2023 : 9 871.20€

2024 : 23 232.00€

2025 : 287 596.80€

2026 : 330 000.00€.

Riorges, le 8 décembre 2023

Le secrétaire de séance,
Jean-Luc REYNARD

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN